

### Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Au cours des séances du 24 mai 1993, du 24 juin 1996 et du 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Dans ce cadre, la Ville est saisie des demandes suivantes :

- Troisième secteur	1 dossier	1 834 €
- Huitième secteur	9 dossiers	32 844 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 dossiers</b>	<b>34 678 €</b>

dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Immeuble	Propriétaire / Syndic	Factures	Taux	Subvention
<b>RATTRAPAGE EXCEPTIONNEL</b>				
<i>Troisième Secteur</i>				
13-15 rue de la Préfecture	Conseil Général du Doubs Avenue de la Gare d'Eau 25000 Besançon	9 172 €	20 %	1 834 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 dossier</b>	<b>9 172 €</b>	<b>-</b>	<b>1 834 €</b>
<b>EN COURS</b>				
<i>Huitième Secteur</i>				
1 D rue d'Alsace	Cabinet BENOIT 4 rue d'Alsace 25000 Besançon	15 576 €	20 %	3 115 €
3 rue d'Anvers	M. Marc DAHAN Syndic Bénévole 12 rue de Vignier 25000 Besançon	11 360 €	20 %	2 272 €
8 Clos Saint Amour	SMCI JMCT M. TOURNIER 8 rue Clos St-Amour 25000 Besançon	10 530 €	20 %	2 106 €
3 rue de Lorraine	Agence Trilogie 31 rue Claude Pouillet 25000 Besançon	36 517 €	20 %	7 303 €
4 rue Morand	Agence BARTHELET 91 Grande Rue 25000 Besançon	11 543 €	20 %	2 308 €
6 rue de l'Orme de Chamars	M. Jacques WATRIN 12 rue Francis Carco 25000 Besançon	6 547 €	20 %	1 309 €
17 rue du Palais de Justice	M. et Mme POAINA 17 rue du Palais de Justice 25000 Besançon	19 949 €	20 %	3 989 €

Immeuble	Propriétaire / Syndic	Factures	Taux	Subvention
13 rue Pasteur	Cabinet CURTET 25 rue de la République 25000 Besançon	41 705 €	20 %	8 341 €
23/25 rue Pasteur Acompte	M. Bernard POUTHIER 11 rue Charles De Gaulle 25870 Moncey	10 507 €	20 %	2 101 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 dossiers</b>	<b>164 234 €</b>		<b>32 844 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 dossiers</b>	<b>173 406 €</b>		<b>34 678 €</b>

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition d'attribution de ces subventions, qui seront financées sur les crédits du budget 2005, au chapitre 65.824.6572.82017.30100.

**«Mme Nicole WEINMAN :** Il n'y avait pas un délai à respecter avant de faire les travaux de ravalement des façades sur certains secteurs ? Parce que je vois que le Département du Doubs a droit à un rattrapage «exceptionnel» mais c'est vrai qu'il attend vraiment après nous pour...

**M. LE MAIRE :** Vous sous-entendez qu'on aurait été bienveillant avec le Conseil Général du Doubs ?

**Mme Nicole WEINMAN :** Très généreux même !

**M. LE MAIRE :** On a de bons rapports avec eux.

**Mme Nicole WEINMAN :** Ça ne me surprend pas. Si d'autres particuliers avaient eu le même retard, peut-être qu'on n'aurait pas eu la même indulgence.

**M. LE MAIRE :** Ne vous engagez pas trop là, ma Chère Nicole, parce qu'il me semble me souvenir qu'on a déjà fait des rattrapages exceptionnels quand des personnes avaient des difficultés financières et autres, on l'a déjà fait...

**Mme Nicole WEINMAN :** C'est bien.

**M. LE MAIRE :** ... à plusieurs reprises me dit-on. Et puis peut-être que le Conseil Général avait de bonnes raisons, vous conviendrez que je veux préserver les liens privilégiés que j'ai avec le Président du Conseil Général.

**Mme Nicole WEINMAN :** J'arrive à le comprendre, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Mais en plus je vous répète qu'on l'a déjà fait, je me souviens très très bien, pour des personnes qui avaient des difficultés financières, et à plusieurs reprises».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2005.